



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/83/Add.1
17 novembre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1-5 décembre 2025
Point 9 (e) de l'ordre du jour provisoire¹

Addendum

BUDGET DU PROGRAMME D'AIDE À LA CONFORMITÉ DU PNUE POUR 2026

Au vu de l'initiative en cours du PNUE pour rationaliser et consolider les services de soutien administratif et évoluer vers un modèle plus centralisé, et rappelant l'esprit des décisions antérieures du Comité exécutif au sujet de l'utilisation des ressources du PAC², le présent document est émis pour **ajouter** à la recommandation un nouveau paragraphe (c), le paragraphe (c) devenant le paragraphe (d), comme suit :

- c) Les ressources humaines et financières approuvées pour le PNUE à travers le budget du PAC devraient continuer à être utilisées uniquement pour des activités approuvées par le Comité exécutif, conformément au mandat du mécanisme financier contenu à l'article 10 du Protocole de Montréal.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

² Décisions 50/26(c) et 73/53